****

**ANNEXE A LA CONVENTION CINEMA 2020**

**Protocole sanitaire cinéma itinérant**

**Contexte :**

La situation sanitaire liée à la pandémie du covid-19 est le contexte particulier dans lequel les séances vont se dérouler jusqu’à nouvel ordre.

Sur une échelle de 4 niveaux :

* Le niveau 3 est la situation de confinement.
* Le niveau 2 est le premier palier de réduction du déconfinement : le virus reste en circulation mais celle-ci baisse. Les contraintes restent importantes et sont à appliquer strictement. Plusieurs personnes, mais avec des modalités adaptées, peuvent se réunir dans un même lieu pour une activité non essentielle.
* Le niveau 1 est le dernier palier de réduction du déconfinement. La reprise d'activité peut-être plus franche mais doit toujours protéger tout ou partie de la population.
* Le niveau 0 est le retour à la normale.
* **Ce guide est rédigé dans un contexte de niveau 2.**

**Il est la déclinaison des mesures générales décrites dans le guide sanitaire de réouverture des salles de cinéma réalisé par la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français) et validé par le Gouvernement.**

**Il s’appuie également sur des préconisations établies par l’Association Nationale des Cinémas Itinérants (ANCI).**

* **Il repose sur cinq fondamentaux :**

- Le maintien de la distanciation physique

- L’application des gestes barrière

- La limitation du brassage

- Le nettoyage et la désinfection des matériels (et lieux si nécessaire)

- L’information et la communication

**Les différents processus applicables**

**dans le cadre d’une mise en place de séance :**

**I : Organisation sanitaire prise en charge par l’équipe des Tourneurs de Côte-d’Or**

* **En arrivant à la FRMJC et au retour de séance**
* Se laver les mains en arrivant
* Désinfecter son matériel et son espace
* Ne pas être plus de 2 dans l’atelier et porter un masque
* Ne toucher que son matériel
* Vérifier que l’on a bien son kit sanitaire (chacun est responsable de son stock)
* Avant de partir désinfecter ce que l’on a touché
* **Dans véhicule**
* Un véhicule et un projecteur affectés à chaque projectionniste
* Masque si 2 personnes
* Désinfecter l’habitacle avant et après chaque usage ou déplacement
* **Déroulement de la Séance :**
* Masque obligatoire lors des opérations de montage et démontage et pendant toute la durée de la séance
* Mise à disposition de masque par la FRMJC pour les bénévoles aidants à l’installation
* Visière si nécessaire (ne remplace pas le masque)
* Garder la distanciation de 1m
* Mise à disposition des spectateurs de solution hydroalcoolique à l'entrée de la salle
* Mise à disposition de masques pour les bénévoles, et vente à 0.50€ l’unité pour le public (noter le nombre de masque vendu sur la fiche de caisse)
* Projection des consignes sanitaires à l’écran (spot FNCF) et les rappeler lors de la présentation de séance (projectionniste ou bénévoles)

**II : Organisation sanitaire prise en charge par l’équipe accueillante**

* **Avant la séance**
* Le responsable de la salle calcule la jauge maximale et l’installe selon la règle de 4m² par personne (pour les salles non équipées de sièges fixes) soit un espace d'un mètre tout autour de chaque assise.
* Si la salle est équipée de sièges fixes, faire respecter le principe d’un siège sur deux (sauf pour les groupes mais pas de groupe de plus de 10 personnes)
* Un nettoyage de la salle doit être fait à la première ré-ouverture
* Mettre en place un seul point d'entrée et si possible, un point de sortie différent
* Rappeler par affichage les consignes sanitaires
* **Accueil du public**
* Port du masque obligatoire à partir de 11 ans pendant toute la durée de la séance (y compris lors des déplacements, avant et après la projection)
* Chaque groupe constitué (famille ou groupe annoncé de moins de 10 personnes) peut être regroupé. Il faut alors aménager l’espace de distanciation entre les groupes et cadencer leur arrivée/installation
* Organiser les flux de circulation afin d’éviter les croisements de public ; si besoin, matérialiser le sens de circulation
* Matérialiser au sol la distance d’un mètre entre chaque spectateur dans la file d’attente dans la mesure du possible
* Dans la mesure du possible, il est conseillé de prévoir une personne supplémentaire pour faire respecter les consignes dans la file d'attente et vérifier que chaque spectateur porte un masque
* **Billetterie:**
* Installer la vitre plexi. La personne qui gérera la billetterie sera équipée d'un masque et d'une visière si nécessaire (ne remplace pas le masque). Il aura à sa disposition du gel hydroalcoolique
* Vente de masques
* Interdiction d’échanges de mains à mains avec le public
* Afin d'éviter au maximum le contact avec les spectateurs, le ticket n’est pas donné. Il est déchiré devant le spectateur et mis dans un panier (à conserver le temps de la séance)
* Moyens de paiement: Aucun échange de main à main. Les échanges se feront en déposant l'argent sur la table de caisse, ou un support dédié. Pour les paiements par chèque, le spectateur devra utiliser son propre stylo
* Eviter de provoquer des files d’attente, si c’est le cas faire respecter la distance d’1m
* **Fin de séance**
* S’assurer à la fin et entre chaque séance de l’évacuation de tous les déchets par les spectateurs
* Dès la fin de la séance, on rappelle les consignes pour sortir de la salle
* Maintien des distances entre les spectateurs, port du masque obligatoire
* Ventilation de la salle après la séance.
* Pour le démontage du matériel les consignes d'installation restent valables
* Désinfection des poignées, rampes et toilettes, ainsi que du matériel technique partagé

**III : Organisation sanitaire prise en charge par la Municipalité**

* **Démarches et autorisations**
* Il est demandé à la municipalité une autorisation municipale d’utilisation de la salle ou les séances se déroulent

Fait en 3 exemplaires, à Dijon, le 31 aout 2020

Pour Les Tourneurs de Côte-d’Or

Pierre Vian, Président



Signature (précédé de la mention lu et approuvé)